Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTERE DE L'ALIMENTATION, DE L'AGRICULTURE ET DE LA PECHE

Direction des pêches maritimes et de l'aquaculture **Sous-direction de l'aquaculture et de l'économie des pêches** **Bureau de l'économie des pêches** 3 place de Fontenoy 75007 PARIS Suivi par : Anne HUGUES Tél : 01.49.55.82.57. - Fax : 01.49.55.82.00. Messagerie : anne.hugues@agriculture.gouv.fr NOR : AGRM0924394C	**CIRCULAIRE** **DPMA/SDAEP/C2009-9628** **Date: 26 octobre 2009**

Date de mise en application : 1er janvier au 31 décembre 2009
Nombre d'annexe(s) : 3

Le Ministre de l'alimentation,
de l'agriculture et de la pêche
à
(cf destinataires)

Objet : Indemnité en faveur des organisations de producteurs en vue de compenser, au titre de l'année 2009, les coûts engendrés par l'élaboration de leurs programmes opérationnels de campagne de pêche (POCP).

Textes de référence :

■Règlement (CE) n°104/2000 du Conseil du 17 décembre 1999 portant organisation commune des marchés dans le secteur des produits de la pêche et de l'aquaculture,
■Règlement (CE) n°744/2008 du Conseil du 24 juillet 2008 instituant une action spécifique temporaire destinée à encourager la restructuration des flottes de pêche de la Communauté européenne touchées par la crise économique,
■Règlement (CE) n°1198/2006 du Conseil du 27 juillet 2006 relatif au Fonds européen pour la pêche,
■Règlement (CEE, EURATOM) n° 1182/71 du Conseil du 3 juin 1971 portant détermination des règles applicables aux délais, aux dates et aux termes,
■Règlement (CE) n° 2508/2000 de la Commission du 15 novembre 2000, établissant les modalités d'application du règlement (CE) n° 104/2000 du Conseil en ce qui concerne les programmes opérationnels dans le secteur de la pêche,
■Règlement (CE) n° 498/2007 de la Commission du 26 mars 2007 portant modalités d'exécution du règlement (CE) n° 1198/2006 du Conseil relatif au Fonds européen pour la pêche (FEP),
■Arrêté du 8 avril 2009 relatif à la désignation de l'Etablissement national des produits de l'agriculture et de la mer (FranceAgriMer) comme organisme intermédiaire pour la gestion et le paiement des aides du Fonds européen pour la pêche,
■Circulaire n°80 du Ministre de l'Agriculture et de la Pêche du 8 janvier 2001,
■Vu la décision de la Commission du 7 septembre 2009 modifiant la décision C(2007) 6791 du 19 décembre 2007 approuvant le programme opérationnel en vue d'un soutien communautaire au titre du FEP en France pour la période de programmation 2007-2013

Résumé : La présente circulaire précise les conditions et les modalités de versement d'une indemnité en faveur des organisations de producteurs pour compenser, au titre de l'année 2009, les coûts engendrés par les POCP, en application de l'article 9 paragraphe 3 du règlement (CE) n° 744/2008 du Conseil instituant une action spécifique temporaire destinée à encourager la restructuration des flottes de pêche.

Mots-clés : programme opérationnel de campagne de pêche (POCP), organisations de producteurs (OP), Fonds européen pour la pêche (FEP), rapport d'activité, action spécifique temporaire destinée à encourager la restructuration des flottes de pêche, pêche fraîche

Destinataires	
Pour exécution : M. le Directeur Général de FranceAgriMer	Pour information : Mmes et MM. les Préfets de région Mmes et MM. les Préfets de département Mmes et MM. les DRAM Mmes et MM. les DDAM M. le Directeur général de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes M. le Directeur général des douanes et des droits indirects M. le Directeur des affaires maritimes

1- OBJET DE LA PRESENTE CIRCULAIRE

La présente circulaire précise les conditions et les modalités de versement d'une indemnité en faveur des organisations de producteurs pour compenser, au titre de l'année 2009, les coûts engendrés par les programmes opérationnels de campagne de pêche (POCP), en application de l'article 9 paragraphe 3 du règlement (CE) n° 744/2008 du Conseil instituant une action spécifique temporaire destinée à encourager la restructuration des flottes de pêche.

2- BENEFICIAIRES

Les bénéficiaires de cette aide doivent remplir les conditions suivantes :

- être une organisation de producteurs (OP) de pêche fraîche officiellement reconnue,
- avoir réalisé un POCP lors des 6 dernières campagnes de pêche,
- avoir déposé au titre de la campagne 2009 un POCP **pour les produits listés dans les annexes I et IV** du règlement (CE) n° 104/2000 du Conseil du 17 décembre 1999 dans les délais réglementaires,
- avoir obtenu la validation du POCP 2009 par OFIMER/FranceAgriMer.

3. CONDITIONS D'ELIGIBILITE

L'OP doit avoir mis en œuvre le POCP déposé au titre de la campagne 2009.

FranceAgrimer vérifie que l'OP s'est acquittée des obligations qui lui sont imparties conformément à l'article 9 du règlement (CE) n° 104/2000 du Conseil du 17 décembre 1999 (*nota bene :le rapport d'activité est un des éléments permettant aux Directions régionales des affaires maritimes de vérifier les conditions du maintien de la reconnaissance des organisations de producteurs).*

4. MONTANT DE L'INDEMNITE

L'indemnité est constituée :

- d'une part d'une « indemnité espèce » de 500 euros par espèce concernée par le plan de capture (dix espèces maximum),
- d'autre part d'une « indemnité navires » en fonction du nombre de navires actifs de pêche fraîche adhérents à l'OP au 1er janvier 2009 :

n = nombre de bateaux de l'organisation de producteurs	calcul de l'indemnité (en euros)
$1 \leq n \leq 50$	300 x n
$51 \leq n \leq 100$	100 x n + 10 000
$101 \leq n \leq 500$	50 x n + 15 000
$n \geq 501$	40 000

Ce tableau destiné à faciliter les calculs découle de celui figurant à l'annexe VII du règlement (CE) n° 104/2000 du Conseil du 17 décembre 1999.

5. VERSEMENT DE L'INDEMNITE

Les demandes d'aides sont instruites et payées par FranceAgrimer, instance d'examen et de programmation des aides considérées au titre de la campagne 2009 et pour la période comprise entre le 1er janvier 2009 et le 30 avril 2010, selon les modalités ci-dessous précisées.

5.1 Modalités de versement

Lorsque le POCP a été approuvé par FranceAgriMer, il peut éventuellement être accordé à l'OP une avance de 50% de la valeur de l'indemnité, pour un montant minimum de 1 000 euros, à condition que l'OP ait constitué une caution au moins égale à 105 % du montant de l'avance (voir modalités précisées au point 6 de la présente circulaire).

L'OP introduit auprès de FranceAgriMer un dossier de demande de paiement d'avance **avant le 31 décembre 2009,** en précisant le montant demandé et le calcul effectué (nombre de navires et d'espèces servant de base de calcul).

Le paiement du solde ou le paiement sans avance de l'indemnité ne peut intervenir que lorsque l'OP a transmis à la Direction départementale des affaires maritimes du département où se situe son siège social et à FranceAgriMer, dans un délai de 7 semaines après le début de la campagne de pêche 2010, le rapport d'activité de la campagne 2009, conformément à l'article 9 du règlement (CE) n° 104/2000 du Conseil du 17 décembre 1999 et à la circulaire DPMA n°80 du 8 janvier 2001.

Sous réserve que toutes les exigences réglementaires soient respectées, le solde, ou le paiement sans avance, de l'indemnité est payé au plus tard quatre mois après la fin de la campagne. La demande de paiement de l'indemnité POCP doit donc avoir été envoyée dans des délais permettant son traitement par le service ordonnateur, son visa par l'Agence comptable de FranceAgriMer et son paiement effectif, soit impérativement deux semaines avant expiration du délai réglementaire des quatre mois.

En cas de réception de la demande de paiement de l'indemnité ou du solde après la fin du délai de deux semaines, la demande sera rejetée pour forclusion.

5.2 Modalités de financement

Les aides sont financées dans le cadre des mesures d'actions collectives du Fonds Européen pour la Pêche (axe 3 - article 37 – point n) du règlement (CE) n°1198/2006 du Conseil du 27 juillet 2006 relatif au FEP). Elles sont prises en charge à 80% par FranceAgriMer et à 20% par le FEP.

6. PIECES A FOURNIR POUR LE DOSSIER DE DEMANDE D'AIDE

Dossier d'avance :

- liste des navires de pêche fraîche actifs adhérents au 1er janvier 2009
- RIB
- caution bancaire conforme à l'annexe 1
- demande de subventions publiques conforme au modèle repris en annexe 2
- dossier de liquidation de subventions publiques conforme au modèle repris en annexe 3, utilisé pour l'avance

Dossier de solde avec avance :

- RIB si modification par rapport au RIB fourni pour l'avance
- dossier de liquidation de subventions publiques conforme au modèle repris en annexe 3, utilisé pour le solde

Dossier de paiement sans avance :

- liste des navires de pêche fraîche actifs adhérents au 1er janvier 2009
- RIB
- demande de subventions publiques conforme au modèle repris en annexe 2
- dossier de liquidation de subventions publiques conforme au modèle repris en annexe 3, utilisé pour le paiement de l'aide

7. CONTROLES

L'OP s'engage à conserver toutes pièces justificatives des éléments constitutifs de son dossier et à accepter tout contrôle que FranceAgriMer ou les autorités nationales ou communautaires jugeraient utile. Le non-respect de cette obligation entraîne le reversement de l'aide.

Les documents constitutifs des dossiers doivent être conservés jusqu'au 31 décembre 2021, conformément à la réglementation relative à l'utilisation des fonds du FEP.

8. IRREGULARITES ET SANCTIONS

En cas d'irrégularité, le remboursement des sommes indues sera exigé, majoré d'intérêts de retard et éventuellement de pénalités financières, sans préjudice des autres poursuites et sanctions prévues dans les textes en vigueur.

Il est rappelé que l'article 9 du règlement (CE) n° 104/2000 du Conseil du 17 décembre 1999 prévoit une diminution voire une suppression des aides financées au titre IV dudit règlement (compensation financière des retraits, aide au report, aide forfaitaire) pour les OP qui n'auraient pas mis en œuvre les mesures prévues dans leur POCP ou pas établi de POCP.

9. DELAIS

Les délais appliqués sont des délais francs : le premier jour du délai n'est pas compté, le délai commence à partir du 2ème jour suivant le début de la campagne de pêche. Les délais comprennent les jours fériés, les samedis et les dimanches. Si le délai expire un jour férié, un samedi ou un dimanche, le délai prend fin à l'expiration de la dernière heure du jour ouvrable suivant. La date d'envoi est attestée par le cachet de la poste.

Pour le Ministre de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche

et par délégation

Le Directeur des pêches maritimes et de l'aquaculture

Philippe MAUGUIN

ANNEXE 1

CAUTION PONCTUELLE PERSONNELLE ET SOLIDAIRE

POUR AVANCE

Nous, soussignés, ***[nom de l'organisme habilité à se porter caution]***, dont le siège social est situé au ***[adresse de l'organisme]***, immatriculés au registre du commerce et des sociétés de ***[lieu d'immatriculation]*** sous le numéro ***[numéro RCS]***, représenté par ***[nom, fonction, adresse d'élection de domicile]***, ayant tous pouvoirs à cet effet,

certifions être agréés par le Comité des établissements de crédit et des entreprises d'investissement conformément à l'article L.511-10 du Code monétaire et financier et détenir la capacité de nous porter caution en faveur de tiers (*),

déclarons nous engager, conjointement et solidairement avec ***[nom de la société garantie]***, dont le siège social est situé au ***[adresse de la société garantie]***, immatriculée au registre du commerce et des société de ***[lieu d'immatriculation]*** sous le numéro ***[numéro RCS]***,

à payer, sans pouvoir soulever le bénéfice de discussion et de division, dans les trente jours suivant la première demande de l'Etablissement National des Produits de l'Agriculture et de la Mer (FranceAgriMer) - 12, rue Henri Rol-Tanguy – TSA 20002 - 93 555 Montreuil-sous-Bois cedex - et à concurrence de la somme de [***en chiffres et en lettres]*** égale à 105 % du montant versé,

toute somme, en principal, intérêts, sanctions et autres accessoires, dont la société ***[nom de la société garantie]*** pourrait être redevable au titre des règlements communautaires applicables à la suite de :

sa demande d'avance correspondant à la moitié de l'indemnité financière destinée à compenser le coût de l'établissement d'un programme opérationnel de campagne de pêche au cours de la période du 1er janvier au 31 décembre 2009.

Fait à *[lieu]*,
Le *[date]*

Signature autorisée et cachet

(*) Pour les organismes de crédit et d'investissement dont le siège social est établi dans un autre Etat membre de l'espace économique européen, indiquer ici : « déclarons détenir, dans le cadre des procédures prévues aux articles L.511-22 et 23 du Code monétaire et financier, la capacité de nous porter, en France, caution en faveur de tiers ».

Pour les sociétés d'assurance, indiquer ici « déclarons détenir, conformément au Code des assurances et notamment son article L.310-2, la capacité de nous porter, en France, caution en faveur de tiers ».

cerfa
N° à compléter

DEMANDE DE SUBVENTIONS PUBLIQUES
Fonds Européen pour la Pêche (FEP)*

l'Europe s'engage en France

↘ Ce dossier comprend 4 volets : la demande proprement dite (volet 1), les obligations du porteur de projet (volet 2), la liste des pièces à joindre (volet 3) et un volet 4, technique, spécifique à chaque mesure du FEP.

↘ Avant de remplir cette demande, veuillez lire attentivement la **notice d'information**.

↘ Cette demande d'aide une fois complétée constitue, avec l'ensemble des justificatifs que vous aurez joints, le dossier unique de demande d'aide pour l'ensemble des financeurs publics potentiels.

↘ Transmettez l'original au service instructeur et conservez un exemplaire.

Cadre réservé à l'administration Date de réception : |__|__|/|__|__|/|__|__|__|__|
N° PRESAGE : |__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|

MESURE DU FEP 2007-2013

Cochez la case correspondante

- ❒ 1.1 - ARRET DEFINITIF D'ACTIVITE = PLAN DE SORTIE DE FLOTTE
- ❒ 1.2 - ARRET TEMPORAIRE
- ❒ 1.3 - INVESTISSEMENT A BORD DES NAVIRES DE PECHE
- ❒ 1.4 - PETITE PECHE COTIERE
- ❒ 1.5.1 - 27.1.A - APPUI A LA DIVERSIFICATION
- ❒ 1.5.2 - 27.1.C - APPUI A LA RECONVERSION
- ❒ 1.5.3 - 27.1.D - ALLOCATION COMPLEMENTAIRE DE RESSOURCES (ACR) ET CESSATION ANTICIPEE D'ACTIVITE (CAA)
- ❒ 1.5.4 - 27.2 - AIDE A L'INSTALLATION DES JEUNES PECHEURS
- ❒ 1.5.5 - 27/37 - FORMATION
- ❒ 2.1.1 - INVESTISSEMENTS PRODUCTIFS EN AQUACULTURE
- ❒ 2.1.2 - MESURES AQUA ENVIRONNEMENTALES
- ❒ 2.1.3 - MESURES DE SANTE PUBLIQUE
- ❒ 2.1.4 - MESURES DE SANTE ANIMALE
- ❒ 2.2 - PECHE DANS LES EAUX INTERIEURES - MODERNISATION
- ❒ 2.3.1 - 35.A - MODERNISATION DU MAREYAGE
- ❒ 2.3.2 - 35.B - TRANSFORMATION DES PRODUITS DE LA PECHE ET DE L'AQUACULTURE (IAA)
- ❒ 3.1.1 - 37.1 - ACTIONS COLLECTIVES

⇒ **3.1.2 - 37.2 - CREATION ET RESTRUCTURATION DES ORGANISATIONS DE PRODUCTEURS ET ASSOCIATIONS D'ORGANISATION DE PRODUCTEURS**

- ❒ 3.2 - PROTECTION ET DEVELOPPEMENT DE LA FAUNE ET DE LA FLORE AQUATIQUE
- ❒ 3.3 - DEVELOPPEMENT DES PORTS DE PECHE, HALLES A MAREE
- ❒ 3.4.1 - DEVELOPPEMENT DE NOUVEAUX MARCHES
- ❒ 3.4.2 - CAMPAGNES DE PROMOTION
- ❒ 3.5 - PROJETS PILOTES
- ❒ 5.1 - ASSISTANCE TECHNIQUE

SUBVENTIONS SOLLICITEES POUR LE PROJET

❒ CPER ☑ HCPER

Cochez la / les case(s) correspondante(s)

☑ FEP	❒ DEPARTEMENT : .....
❒ ETAT	❒ REGION : .....
☑ FRANCEAGRIMER	❒ AUTRE *(préciser)* : .....

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE

Nous sommes là pour vous aider

* *Règlement (CE) n° 1198/2006 du Conseil du 27 juillet 2006 relatif au fonds européen pour la pêche*

ANNEXE 2

1- IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

Veuillez écrire en MAJUSCULES, de préférence à l'encre noire, et cocher les cases correspondant à votre situation.

N° SIRET : |__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|
attribué par l'INSEE lors d'une inscription au répertoire national des entreprises

~~N° PACAGE : |__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|~~
concerne uniquement les aquaculteurs

ou N° NUMAGRIN - NUMAGRIT : |__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|
attribué par le ministère de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Pêche

~~❒ Aucun numéro attribué~~

STATUT JURIDIQUE : ❒ SNC ❒ SCS ❒ SARL ❒ SA ❒ Armement coopératif ❒ GIE ❒ GAEC ❒ Entreprise individuelle
❒ Autres : .....

~~CIVILITE *(le cas échéant)* : ❒ Madame ❒ Mademoiselle ❒ Monsieur~~

~~NOM de naissance du demandeur **ou** du mandant[1] **ou**~~ RAISON SOCIALE pour les personnes morales :
|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__

3. DESCRIPTION DU PROJET (ou joindre le descriptif du projet) : .....

.....

Mise en oeuvre d'un plan opérationnel de campagne de pêche permettant une meilleure gestion de la ressource

- Nombre de bateaux adhérents et actifs en pêche fraîche au 1er janvier 2009 : ..... (liste des bateaux dans le POCP)

- Nombre d'espèces éligibles :.....

Nom des espèces éligibles :.....

.....

.....

.....

4. IMPACTS FAVORABLES ATTENDUS : Cochez au moins l'une des cases suivantes :

❒ sur l'emploi et sur la formation : .....

☑ sur l'environnement : ... **Gestion durable de la ressource** .....

❒ sur l'égalité des chances hommes - femmes : .....

❒ sur les nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) : .....

❒ autres (préciser) : .....

5. CALENDRIER PREVISIONNEL (dans la limite de 2 ans à compter de la date de notification de la convention ou de l'arrêté)

DUREE :...**un an**.....

Date de début de projet **: 01/01/2009** Date de fin de projet : **31/12/2009**

3- PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL DU PROJET

1 – MONTANT TOTAL DE L'AIDE

COUT TOTAL DU PROJET (MONTANT TOTAL DE L'AIDE) : |__|__|__| |__|__|__| |__|__|__|,|__|__| € ❒ **HT** ❒ **TTC**

MONTANT ~~DE L'INVESTISSEMENT~~ ELIGIBLE (MONTANT TOTAL DE L'AIDE) : |__|__|__| |__|__|__| |__|__|__|,|__|__| € ❒ **HT** ❒ **TTC**

⚠ ***Lorsque le demandeur récupère la TVA, la dépense subventionnable doit être présentée hors taxes.***

➘ ~~**Détail par poste (remplir le volet 4)**~~

2 – LES RESSOURCES

⚠ ***Ce plan de financement porte sur le montant total de l'aide 2009 (avance + solde)***

Financeurs sollicités		Montant en €	%[2]
~~**Participation du demandeur**~~	~~Autofinancement : capitaux propres à caractère privé~~[3]	~~|__|__|__| |__|__|__| , |__|__| €~~	
	~~Emprunts au taux du marché (capital)~~	~~|__|__|__| |__|__|__| , |__|__| €~~	
	~~Emprunts à taux bonifié (capital)~~	~~|__|__|__| |__|__|__| , |__|__| €~~	
	~~Crédit-bail (capital)~~	~~|__|__|__| |__|__|__| , |__|__| €~~	
	~~Autres (préciser) .....~~	~~|__|__|__| |__|__|__| , |__|__| €~~	
	~~**Sous-total financement demandeur**~~	~~|__|__|__| |__|__|__| , |__|__| €~~	
Participation de l'Etat membre	~~Aide de l'Etat~~	~~|__|__|__| |__|__|__| , |__|__| €~~	
	Aide de FRANCEAGRIMER	|__|__|__| |__|__|__| , |__|__| €	**80 %**
	~~Aide de la Région~~	~~|__|__|__| |__|__|__| , |__|__| €~~	
	~~Aide du Département~~	~~|__|__|__| |__|__|__| , |__|__| €~~	
	~~Aides des autres collectivités~~	~~|__|__|__| |__|__|__| , |__|__| €~~	
	~~Aides des autres organismes publics~~	~~|__|__|__| |__|__|__| , |__|__| €~~	
	~~Emprunts à taux bonifié (Equivalent subvention montant à préciser)~~	~~|__|__|__| |__|__|__| , |__|__| €~~	
	~~Autres emprunts~~	~~|__|__|__| |__|__|__| , |__|__| €~~	
	~~Autres (préciser) .....~~	~~|__|__|__| |__|__|__| , |__|__| €~~	
	~~**Sous-total financement Etat membre**~~	~~|__|__|__| |__|__|__| , |__|__| €~~	
Participation communautaire FEP		|__|__|__| |__|__|__| , |__|__| €	**20 %**
Total des aides publiques directes		|__|__|__| |__|__|__| , |__|__| €	**100 %**
~~**Total des aides publiques indirectes (prêts bonifiés, équivalent subvention, ...)**~~		~~|__|__|__| |__|__|__| , |__|__| €~~	
~~**Recettes prévisionnelles générées par le projet**~~[4]		~~|__|__|__| |__|__|__| , |__|__| €~~	

[2] indiquer le pourcentage de chaque intervention par rapport au montant de l'investissement éligible.

[3] pour les structures dont la contribution est considérée comme publique, indiquer le montant des capitaux propres sous la rubrique « participation de l'Etat membre ».

[4] préciser ici la durée pendant laquelle les recettes doivent être prises en compte : .....

3 – AIDES OBTENUES AU COURS DES 5 DERNIERES ANNEES :

Pour les entreprises et organismes ayant une activité dans un secteur concurrentiel, donner la liste des aides attribuées par des personnes publiques, collectivités locales, Etat, Union européenne, … (ex : subventions, bonifications d'intérêt, exonérations fiscales, …) et obtenues durant les 5 dernières années en précisant l'objet, l'origine et le montant (ou état néant) :

	Projets financés	Financeurs	Montant de l'aide
Aides obtenues durant les 5 dernières années :	**Sans objet**		|__|__|__| |__|__|__| , |__|__| €
			|__|__|__| |__|__|__| , |__|__| €
			|__|__|__| |__|__|__| , |__|__| €
			|__|__|__| |__|__|__| , |__|__| €
			|__|__|__| |__|__|__| , |__|__| €
			|__|__|__| |__|__|__| , |__|__| €
			|__|__|__| |__|__|__| , |__|__| €
			|__|__|__| |__|__|__| , |__|__| €
			|__|__|__| |__|__|__| , |__|__| €
			|__|__|__| |__|__|__| , |__|__| €
			|__|__|__| |__|__|__| , |__|__| €
			|__|__|__| |__|__|__| , |__|__| €
			|__|__|__| |__|__|__| , |__|__| €
			|__|__|__| |__|__|__| , |__|__| €
			|__|__|__| |__|__|__| , |__|__| €
Total			|__|__|__| |__|__|__| , |__|__| €

❒ **Je soussigné(e), ... *(Nom du représentant légal)*, représentant légal du porteur de projet ayant qualité pour l'engager juridiquement, demande une subvention publique nationale et européenne de ..... € pour la réalisation de ce projet.**

❒ **Je certifie l'exactitude des renseignements indiqués dans le présent volet ainsi que dans les volets 2, 3 et 4.**

❒ **Ayant sollicité une aide nationale de l'Etat, j'atteste sur l'honneur la régularité de la situation fiscale et sociale de l'organisme que je représente.**

❒ **Je confirme que je sollicite les aides publiques indiquées dans le plan de financement du projet détaillé.**

❒ **J'ai pris connaissance des informations et m'engage à respecter les obligations indiquées dans le volet 2, si l'aide m'est attribuée.**

Cachet	Date : |__|__|/|__|__|/|__|__|__|__|	Nom et signature du représentant légal[5] :

[5] Ou de tous les associés/adhérents pour les GIE et les GAEC

ANNEXE 2

OBLIGATIONS DU PORTEUR DE PROJET

Les règlements communautaires imposent certaines obligations pour le versement des aides de l'Union européenne.

En conséquence, bénéficiaire de l'aide attribuée, **je m'engage,** sauf renonciation expresse à cette aide, **à respecter les obligations ci-après** qui seront reprises dans l'arrêté ou la convention attribuant l'aide européenne :
Je, soussigné(e) ……, représentant légal de …… m'engage, à réaliser le projet détaillé dans la présente demande dans les conditions énoncées ci-après :

1 - Je m'engage à me soumettre à tout contrôle technique, administratif et financier, sur pièces et/ou sur place, y compris au sein de ma comptabilité.
Ces contrôles peuvent être effectués par le service instructeur, par toute autorité commissionnée par le préfet ou par les corps d'inspections et de contrôles nationaux ou communautaires.
A cet effet, je m'engage à présenter aux agents chargés du contrôle tous les documents et pièces établissant la réalité, la régularité et l'éligibilité des dépenses encourues.

2 - Le plan de financement – Aides publiques :
Je m'engage, afin que l'Etat puisse répondre à ses obligations communautaires, à transmettre au service instructeur, dès réception, et au plus tard avant le versement du solde de l'aide communautaire, les décisions relatives aux aides publiques sollicitées : notification des aides nationales et délibérations des collectivités locales *(sauf si elles sont jointes au dossier)*. Je l'informe au plus tôt de l'encaissement de celles-ci.
Je dois immédiatement informer le service instructeur de toute modification du plan de financement initial. Ma demande sera alors réexaminée par la commission de programmation, le taux maximum d'aide publique autorisé devant être respecté.

3 - Les dépenses éligibles :
Je dois informer le service instructeur du début d'exécution du projet.
Je prends note que seules les dépenses conformes aux dispositions réglementaires en vigueur, et effectuées pour la réalisation de l'opération à compter de la date précisée dans l'accusé de réception du dossier, et acquittées dans les limites fixées dans la convention ou l'arrêté peuvent être retenues.

4 - Le paiement de l'aide communautaire :
Pour le paiement de l'aide communautaire *(qui intervient en fonction de la disponibilité des crédits communautaires),* je déposerai auprès du service instructeur, à l'appui de la demande de paiement :

- un compte-rendu d'exécution de l'opération *(à partir de 25 000 € d'aide communautaire)* ;
- un état récapitulatif détaillé certifié exact des dépenses effectuées, conformément au projet retenu, accompagné des pièces justificatives de ces dépenses ;
- les décisions des co-financeurs publics *(si elles n'ont pas été produites antérieurement)* ;
- l'état des cofinancements publics encaissés *(origines et montants)*.

La justification des dépenses encourues s'effectue par la production de factures acquittées, mention portée sur chaque facture par le fournisseur, mais également par la production de pièces de valeur probante équivalente, à savoir :

- pour les opérateurs publics, copie des factures (ou d'un relevé des factures) accompagnées d'une attestation de paiement délivrée par le comptable public concerné[1] ;
- pour les opérateurs privés, les factures certifiées payées, mention portée, sur chaque facture ou sur un état récapitulatif, par un commissaire aux comptes, ou un expert comptable ou accompagnées de relevés de compte bancaire de l'opérateur faisant apparaître les débits correspondants et visés par la banque.

Si un versement d'acomptes a été effectué, la demande de paiement du solde doit être déposée dans les **deux mois suivant la date de fin de l'opération** (acquittement de la dernière facture).

5 - La réalisation du projet :
J'informerai le service instructeur régulièrement de l'avancement de l'opération. Je respecterai le calendrier relatif à la remontée des factures et autres justificatifs certifiés de dépenses ainsi qu'aux autres indicateurs d'objectifs de réalisation et indicateurs de suivi du déroulement du projet.

En cas de modification du plan de réalisation, j'informerai le service instructeur dans les plus brefs délais avec communication des éléments. Si le projet était abandonné, j'en informerai aussitôt par écrit le service instructeur.

[1] Pour les opérations effectuées en régie les factures sont remplacées par un état des dépenses précis

Je m'engage à conserver le matériel acquis avec l'aide pour **une durée minimum de 5 ans**. Sinon, je m'engage à en informer aussitôt par écrit le service instructeur.

6 - La comptabilité de l'opération :

Une comptabilité séparée sera tenue ou une codification comptable adéquate sera mise en place. Sinon, je devrai, a minima, conserver ces pièces justificatives dans un dossier spécifique. Ces pièces seront conservées jusqu'à la date limite à laquelle sont susceptibles d'intervenir les contrôles, soit **jusqu'au 31 décembre 2021**.

7 - Publicité et respect des politiques communautaires :

Publicité : j'assurerai la publicité de la participation européenne selon les dispositions prescrites par l'article 32 du règlement communautaire (CE) n°498/2007. Par exemple : panneau, plaque, information des publics concernés, … .
Avant le paiement du solde de l'aide, je devrai fournir au service instructeur une photo attestant de la publicité ou toute autre preuve (article de journaux …). Ce point fera l'objet d'un contrôle.

Je suis informé(e) que, conformément au règlement communautaire n°1974/2006, **l'Etat publiera**, au moins une fois par an, sous forme électronique ou sous une autre forme, **la liste des bénéficiaires recevant une aide du FEP, ainsi que l'intitulé de l'action et le montant des fonds publics alloués**. Cette parution se fait dans le respect de la loi «informatique et liberté» (loi n°78-17 du 6 janvier 1978).

Respect des politiques communautaires : je devrai respecter les politiques communautaires (qui me sont opposables) et notamment les règles de concurrence et de passation des marchés publics, la protection de l'environnement, l'égalité des chances entre hommes et femmes.
Je m'engage à ne pas tirer parti de l'aide attribuée pour pratiquer des prix anormalement bas et plus généralement à ne pas détourner la clientèle des entreprises concurrentes par l'octroi d'avantages anormaux par rapport à ceux consentis habituellement.

8 - Reversement et résiliation :

Je suis informé(e) qu'en cas d'irrégularité ou de non-respect de mes engagements, le remboursement partiel ou total des sommes versées sera exigé, majoré d'intérêts de retard et éventuellement de pénalités financières, sans préjudice des autres poursuites et sanctions prévues dans les textes en vigueur.

Dans le cas où, **dans les 5 ans suivant la réalisation de l'opération**, celle-ci connaîtrait **une modification importante** affectant sa nature ou ses conditions de mise en œuvre ou procurant un avantage indu au bénéficiaire ou à un tiers et résultant soit d'un changement d'affectation sans autorisation ou d'un changement dans la propriété de l'objet de la subvention, soit de l'arrêt ou du changement de localisation d'une activité productive, **le reversement partiel ou total des sommes versées sera exigé.**

Je m'engage en cas de non-respect de mes engagements et obligations à procéder au reversement des sommes indûment perçues dans le mois qui suit la réception de la demande de reversement.

J'atteste sur l'honneur :

- ❒ N'avoir pas sollicité pour le même projet / les mêmes investissements, une autre aide que celles indiquées sur cette demande d'aide,
- ❒ L'exactitude des renseignements fournis sur cette demande et les pièces jointes,
- ❒ Etre à jour de mes obligations fiscales et sociales,
- ❒ Ne pas être en situation de redressement ou de liquidation judiciaire,
- ❒ N'avoir fait l'objet d'aucune condamnation pour infraction aux bonnes pratiques environnementales.

Cachet Date : |__|__|/|__|__|/|__|__|__|__| Nom et signature du représentant légal[1] :

[1] Ou de tous les associés/adhérents pour les GIE et les GAEC

ANNEXE 2

PIECES A JOINDRE
INDISPENSABLES A L'INSTRUCTION DU DOSSIER

Pièces	Type de demandeur concerné / Type de projet concerné	Pièce jointe	Pièce déjà fournie au service instructeur	Sans objet
Volet 1 de la demande d'aide complété et signé	tous	❒		
Volet 2 complété et signé	tous	❒		
Volet 3 complété et signé	tous	❒		
Volet 4, spécifique à la mesure, complété et signé	tous	❒		
Relevé d'identité bancaire ~~(ou copie lisible)~~[1]	tous	❒	❒	
Programme opérationnel de campagne de pêche	Pour mémoire (document déjà transmis)			
~~Pièces justificatives des dépenses prévisionnelles (devis, attestations, fiches de paie…)~~	~~tous~~	❒		
~~Copie de la publication au JO ou du récépissé de déclaration à la préfecture[1], statuts ou convention constitutive~~	~~associations et les sociétés~~	❒	❒	
Extrait KBis[1], inscription au registre ou répertoire concerné **ou** toutes pièces de valeur probante équivalente	tous	❒	❒	
~~Organigramme précisant les niveaux de participation, effectifs, chiffres d'affaires et bilan des entreprises du groupe~~	~~entreprises appartenant à un groupe~~	❒	❒	❒
~~Délibération de l'organe compétent approuvant le projet et le plan de financement prévisionnel~~	~~si le demandeur est une structure publique ou une association~~	❒		❒
Attestation des services fiscaux de non assujettissement à la TVA	organismes ne récupérant pas la TVA	❒	❒	❒
~~Copie de la publication de l'arrêté d'approbation de la convention constitutive, et convention constitutive~~	~~pour les GIP~~	❒	❒	
~~Dernière liasse fiscale complète *Pour les associations et les GIP :* derniers bilan et compte de résultats approuvés par l'assemblée générale et le rapport du commissaire aux comptes s'il y en a un[2]~~	~~si subvention > 23 000 €~~	❒		❒
~~Copies des décisions d'aides publiques obtenues pour le projet (délibération des collectivités locales, …) **ou**, à défaut, lettre d'approbation de la collectivité pour le projet, avec le montant de la subvention, l'intention de cofinancer le projet et de soumettre dans un délai précis la demande de cofinancement à l'organe délibérant.~~	~~en cas de multi financeurs~~	❒		❒
Attestation provisoire d'absence d'impact sur l'environnement (voir modèle en annexe)	tous	❒		❒
Pouvoir habilitant le signataire (cf. modèle mandat)	le cas échéant	❒		❒
~~Arrêté de permis de construire ou déclaration de travaux~~	~~si le projet concerne la construction d'un bâtiment~~	❒		❒

⚠ **Le service instructeur pourra demander les pièces complémentaires qu'il juge nécessaires à l'étude du dossier.**

Afin de faciliter mes démarches auprès de l'administration, ❒ j'autorise ❒ je n'autorise pas[3] l'administration à transmettre l'ensemble des données nécessaires à l'instruction de ce dossier à toute structure publique chargée de l'instruction d'autres dossiers de demande d'aide ou de subvention me concernant.

Cachet	Date : |__|__|/|__|__|/|__|__|__|__|	Nom et signature du représentant légal[4] :

[1] **Attention : Si vous avez fourni ces justificatifs et avez autorisé explicitement l'administration** (DDAM, DRAM, DDAF, DRAF, …) **à les transmettre à d'autres structures publiques, vous n'avez pas à produire ces pièces.**

➘ *Pour l'extrait K-bis :* si vous l'avez déjà remis au service instructeur après la dernière modification statutaire intervenue, merci d'indiquer ici la date d'effet de la dernière modification statutaire |__|__|/|__|__|/|__|__|__|__|. Dans le cas contraire, un K-bis original doit être fourni.

➘ *Pour le RIB :* il n'est pas à produire si le compte bancaire est déjà connu du service instructeur. Sinon (compte inconnu ou nouveau compte), vous devez fournir le RIB du compte sur lequel l'aide doit être versée (une copie du RIB lisible, non raturée, non surchargée est acceptée).

[2] Ces documents ne sont à produire que si la date de création le permet : si le demandeur n'est pas soumis à la tenue d'une comptabilité ou si le projet d'investissement est réalisé par une personne physique et ne concerne pas son activité professionnelle

[3] Dans ce cas, je suis informé qu'il me faudra produire l'ensemble des justificatifs nécessaires à chaque nouvelle demande d'aide. Toutefois, cette option ne fait pas obstacle aux contrôles et investigations que l'administration doit engager afin de procéder aux vérifications habituelles découlant de l'application des réglementations européennes et nationales.

[4] Ou de tous les associés/adhérents pour les GIE et les GAEC.

ANNEXE 2

CONVENTION DE MANDAT (MODELE)

Je soussigné M, Mme, Melle (b) : .....
Né(e) le : |__|__|/|__|__|/|__|__|__|__| à .....
Demeurant à : .....
Agissant en qualité de : o Propriétaire o Co-indivisaire o Copropriétaire
o Autre *(préciser)* : .....

Je soussigné M, Mme, Melle (b) : .....
Né(e) le : |__|__|/|__|__|/|__|__|__|__| à .....
Demeurant à : .....
Agissant en qualité de : o Propriétaire o Co-indivisaire o Copropriétaire
o Autre *(préciser)* : .....

Je soussigné M, Mme, Melle (b) : .....
Né(e) le : |__|__|/|__|__|/|__|__|__|__| à .....
Demeurant à : .....
Agissant en qualité de : o Propriétaire o Co-indivisaire o Copropriétaire
o Autre *(préciser)* : .....

Je soussigné M, Mme, Melle (b) : .....
Né(e) le : |__|__|/|__|__|/|__|__|__|__| à .....
Demeurant à : .....
Agissant en qualité de : o Propriétaire o Co-indivisaire o Copropriétaire
o Autre *(préciser)* : .....

Je soussigné M, Mme, Melle (b) : .....
Né(e) le : |__|__|/|__|__|/|__|__|__|__| à .....
Demeurant à : .....
Agissant en qualité de : o Propriétaire o Co-indivisaire o Copropriétaire
o Autre *(préciser)* : .....

DONNE(NT) MANDAT A :
Je soussigné M, Mme, Melle (a) : .....
Né(e) le : |__|__|/|__|__|/|__|__|__|__| à .....
Demeurant à : .....

Pour constituer et déposer le dossier de demande d'aide

Le montant de l'aide versée au titre de la mesure ..... sera versé sur le compte :

Code établissement	*Code guichet*	*N° de compte*	*Clé*
|__|__|__|__|__|	|__|__|__|__|__|	|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|	|__|__|

Nom des titulaires du compte : .....
.....
.....
.....

En cas de résiliation par l'une ou l'autre des parties du présent mandat, celui-ci devra être notifié par lettre recommandée avec accusé de réception à l'Agent Comptable du Cnasea, 2 rue du Maupas, 87040 Limoges Cedex et prendra effet huit jours après a date de réception de la résiliation

Je (nous) demeure(rons) responsable(s) de l'ensemble des engagements relatifs à l'aide précisée ci-dessus notamment du remboursement des sommes indûment perçues.

Fait à ....., le |__|__|/|__|__|/|__|__|__|__|

Signature du mandant(a)
A faire précéder de la mention
"lu et approuvé, bon pour pouvoir"

Signature des mandataires (b)
A faire précéder de la mention
"lu et approuvé, bon pour pouvoir"

ANNEXE 2

MESURE 3.1.2 (art.37.n)

CREATION ET RESTRUCTURATION DES ORGANISATIONS DE PRODUCTEURS ET DES ASSOCIATIONS D'ORGANISATIONS DE PRODUCTEURS

NOM *(en MAJUSCULE)* **et Prénom du bénéficiaire :** |__|__|__|

ANNEXE 2

~~Frais afférents au matériel des bureaux et à l'amortissement ou frais de crédit bail de l'équipement de ceux-ci~~	~~_____,__€~~	☐
~~Frais de loyer ou, en cas d'achat, frais d'intérêt, réellement payés, ainsi qu'autres frais et charges résultant de l'occupation des immeubles servant au fonctionnement administratif de l'organisation de producteurs~~	~~_____,__€~~	☐
~~Frais d'assurances relatifs aux locaux d'administration et à leurs équipements~~	~~_____,__€~~	☐
~~Recrutement de vacataires~~	~~_____,__€~~	☐
~~Honoraires pour services et conseils techniques~~	~~_____,__€~~	☐
~~Autres prestations externes~~	~~_____,__€~~	☐
~~Analyses scientifiques~~	~~_____,__€~~	☐
~~Actions de formation *(préciser)* :~~ ..... ~~Nombre de demandeurs :~~ ..... ~~dont Femmes :~~ ..... ~~Hommes :~~ ..... ~~Nombre d'heures / stagiaire~~ :	~~_____,__€~~	☐
~~Réalisation d'outils et/ou de méthodes~~	~~_____,__€~~	☐
~~Formation des formateurs~~	~~_____,__€~~	☐
~~Evaluation~~	~~_____,__€~~	☐
~~Suivi et coordination des activités~~	~~_____,__€~~	☐
~~Frais relatifs aux travaux préparatoires à la constitution / restructuration de l'organisation~~	~~_____,__€~~	☐
~~Frais relatifs à l'établissement de son acte constitutif et de son statut ou à leur modification~~	~~_____,__€~~	☐
~~Frais de contrôle du respect des règles~~	~~_____,__€~~	☐
~~Elaboration et édition de guides de bonnes pratiques professionnelles~~	~~_____,__€~~	☐
~~Elaboration de matériel de traçabilité (étiquetage…)~~	~~_____,__€~~	☐
~~Information, diffusion interne et/ou externe~~	~~_____,__€~~	☐
~~Investissements relatifs aux équipements et infrastructures~~	~~_____,__€~~	☐
~~Autres (*Préciser)* :~~	~~_____,__€~~	☐
~~**TOTAL**~~	~~_____,__€~~	

INDICATEURS DE REALISATION PREVISIONNELS (A REMPLIR PAR LE SERVICE INSTRUCTEUR)

Axe	Mesure	Action	Libellé	Donnée	*Quantité prévisionnelle*
3- Mesures d'intérêt commun	3.1- Actions collectives	-	Actions collectives	**1.** Organisations de producteurs créées	
				2. Organisations de producteurs restructurées	
				3. Organisations de producteurs aidées	**1**

Fait à ....., le |__|__|/|__|__|/|__|__|__|__| Cachet

Nom et signature du représentant légal[1] :

[1] Ou de tous les associés/adhérents pour les GIE et les GAEC

ANNEXE 2

ATTESTATION PROVISOIRE DE NON IMPACT

Je soussigné(e) ……,
représentant légal de ……,
déclare que le plan opérationnel de campagne de pêche 2009 que je présente n'aura pas d'impact négatif sur l'environnement.

Pour servir et valoir ce que de droit,

Fait à …… le ……

signature du représentant légal

cerfa
N° à compléter

DOSSIER DE LIQUIDATION DE SUBVENTIONS PUBLIQUES Fonds Européen pour la Pêche (FEP)*

Cadre réservé à l'administration Date de réception : |__|__|/|__|__|/|__|__|__|__|
Service instructeur : .....
N° PRESAGE : |__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|
N° OSIRIS : |__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|
Demandeur : .....
N° SIRET : |__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|
Adresse : .....
.....
Code postal : |__|__|__|__|__| Commune : .....
Libellé de l'opération : .....
.....
N° du compte bancaire sur lequel le versement de l'aide est demandé :
|__|__|__|__|__|__| |__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__| |__|__|__|

Date limite pour déposer le présent dossier : |__|__|/|__|__|/|__|__|__|__|

MESURE DU FEP 2007-2013

Cochez la case correspondante

- ❒ 1.1 - ARRET DEFINITIF D'ACTIVITE = PLAN DE SORTIE DE FLOTTE
- ❒ 1.2 - ARRET TEMPORAIRE
- ❒ 1.4 - PETITE PECHE COTIERE
- ❒ 1.5.1 - 27.1.A - APPUI A LA DIVERSIFICATION
- ❒ 1.5.2 - 27.1.C - APPUI A LA RECONVERSION
- ❒ 1.5.3 - 27.1.D - ALLOCATION COMPLEMENTAIRE DE RESSOURCES (ACR) ET CESSATION ANTICIPEE D'ACTIVITE (CAA)
- ❒ 1.5.4 - 27.2 - AIDE A L'INSTALLATION DES JEUNES PECHEURS
- ❒ 1.5.5 - 27/37 - FORMATION
- ❒ 2.1.1 - INVESTISSEMENTS PRODUCTIFS EN AQUACULTURE
- ❒ 2.1.2 - MESURES AQUA ENVIRONNEMENTALES
- ❒ 2.1.3 - MESURES DE SANTE PUBLIQUE
- ❒ 2.1.4 - MESURES DE SANTE ANIMALE
- ❒ 2.2 - PECHE DANS LES EAUX INTERIEURES - MODERNISATION
- ❒ 2.3.1 - 35.A - MODERNISATION DU MAREYAGE
- ❒ 2.3.2 - 35.B - TRANSFORMATION DES PRODUITS DE LA PECHE ET DE L'AQUACULTURE (IAA)
- ❒ 3.1.1 - 37.1 - ACTIONS COLLECTIVES

⇒ **3.1.2 - 37.2 - CREATION ET RESTRUCTURATION DES ORGANISATIONS DE PRODUCTEURS ET ASSOCIATIONS D'ORGANISATION DE PRODUCTEURS**

- ❒ 3.2 - PROTECTION ET DEVELOPPEMENT DE LA FAUNE ET DE LA FLORE AQUATIQUE
- ❒ 3.3 - DEVELOPPEMENT DES PORTS DE PECHE, HALLES A MAREE
- ❒ 3.4.1 - DEVELOPPEMENT DE NOUVEAUX MARCHES
- ❒ 3.4.2 - CAMPAGNES DE PROMOTION
- ❒ 3.5 - PROJETS PILOTES
- ❒ 5.1 - ASSISTANCE TECHNIQUE

SUBVENTIONS SOLLICITEES POUR LE PROJET

❒ CPER ☑ HCPER

Cochez la / les case(s) correspondante(s)

- ☑ FEP
- ❒ ETAT
- ☑ FRANCEAGRIMER
- ❒ DEPARTEMENT : .....
- ❒ REGION : .....
- ❒ AUTRE *(préciser)* : .....

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE

Nous sommes là pour vous aider

* *Règlement (CE) n° 1198/2006 du Conseil du 27 juillet 2006 relatif au fonds européen pour la pêche*
Règlement (CE) n°498/2007 de la Commission du 26/03/2007 portant modalités d'exécution du règlement (CE) n°1198/2006 du Conseil relatif au Fonds européen pour la pêche

ANNEXE 3

1- COORDONNEES:

Nom du bénéficiaire :.....

~~**Si vous souhaitez que l'aide soit versée sur un autre compte bancaire que celui mentionné dans l'en-tête (cadre réservé à l'administration), veuillez indiquer les références de ce compte et joindre un RIB :**~~

Code établissement |__|__|__|__|__| Code guichet |__|__|__|__|__| N° de compte |__|__|__|__|__|__|__|__|__|__| clé |__|__|

2- PLAN DE FINANCEMENT DEFINITIF

COMPLETEZ LE TABLEAU CI-DESSOUS AU MOMENT DE VOTRE DEMANDE DE SOLDE ❒ **HT** ❒ **TTC**

Montant du plafond communautaire des dépenses éligibles *(le cas échéant)* **:** |__|__|__|__|__|__|__|__|__|

ANNEXE 3

- ❑ Liste des pièces comptables et des paiements effectués *(volet 2) - Si le montant de l'aide communautaire est < 25 000 € (sinon fournir le compte-rendu d'exécution de l'opération)*
- ❑ ~~Tableau comparatif des dépenses prévues et réalisées *(volet 3) - Si le montant de l'aide communautaire est < 25 000 € (sinon fournir le compte-rendu d'exécution de l'opération)*~~
- ❑ ~~Copies des factures acquittées ou toutes pièces de valeur probante équivalente~~
- ❑ ~~Avis de débit ou relevés bancaires attestant le paiement des factures ou toute autre pièce de valeur probante équivalente~~
- ❑ ~~Délibérations ou décisions d'attribution des co-financeurs~~
- ❑ ~~Preuve de versement des cofinancements~~
- ❑ ~~Agrément sanitaire définitif des services vétérinaires *(le cas échéant)*~~
- ❑ Preuve de l'application des mesures de publicité exigées par la Communauté européenne (photos ou documents à joindre)
- ❑ ~~Compte rendu d'exécution de l'opération *(Si le montant de l'aide communautaire est ≥ 25 000 €)*~~
- ❑ Attestation définitive de non-impact sur l'environnement (avec le dossier de solde ou de paiement définitif – voir le modèle en annexe)
- ❑ ~~Rapport technique de l'étude menée dans le cadre d'un projet pilote ou d'une action collective~~

2- PAR LE SERVICE INSTRUCTEUR

- ❑ Extrait du compte-rendu de la Commission de programmation compétente
- ❑ Convention ou arrêté portant attribution de l'aide financière européenne et/ou nationale
- ❑ Certificat de service fait
- ❑ Certificat pour paiement (certificat administratif)
- ❑ Avis de versement des subventions accordées par l'Etat ou les collectivités territoriales ou les autres financeurs publics
- ❑ Pour les organismes qui ne récupèrent pas la TVA, attestation des services fiscaux
- ❑ ~~Avis scientifique et protocole de suivi scientifique et autorisation administrative d'immersion (protection et développement des ressources aquatiques)~~

~~Documents spécifiques aux mesures de renouvellement et de modernisation de la flotte de pêche :~~

- ❑ ~~Nom du navire~~
- ❑ ~~Quartier et n° d'immatriculation du navire~~
- ❑ ~~Fiche navire (DSI)~~
- ❑ ~~Procès verbal de la visite de mise en service (uniquement pour les travaux ayant des incidences en terme de jauge, de puissance ou de longueur)~~

4- SUIVI DES INDICATEURS DE REALISATION PHYSIQUES

Le projet a-t-il un impact sur :

	POSITIF	NEGATIF	NEUTRE
L'égalité des chances	❒	❒	☒
La protection de l'environnement	☒	❒	❒
Le développement durable	☒	❒	❒

INDICATEURS	OBJECTIF PREVU	REALISATION
Organisations de producteurs aidées	1	1

Je, soussigné, ……, agissant en qualité de représentant légal de ……. demande le versement des aides qui m'ont été accordées par la décision d'attribution (convention attributive / arrêté préfectoral) n°…… .

Je demande le versement *(cochez la case correspondante)* : ❒ **d'une avance (50 % du total)**

❒ **du solde ou paiement sans avance**

Montant du versement demandé : €

~~Montant des dépenses réalisées à ce jour : |__|__|__|__|__|__|__|,|__|__| €~~

~~*Dont : Montant des dépenses éligibles présentées pour la demande de paiement* : |__|__|__|__|__|__|__|,|__|__| €~~

❒ J'ai pris connaissance que j'encours des pénalités si je présente des dépenses qui ne sont pas éligibles.

J'atteste sur l'honneur :

❒ Que je n'ai pas demandé pour le même projet ou les mêmes investissements, une aide autre que celles indiquées sur le présent formulaire de demande de paiement,

❒ Avoir pris connaissance que j'encours des sanctions si je présente des dépenses qui ne sont pas éligibles,

❒ L'exactitude des renseignements fournis dans le présent formulaire et les pièces jointes,

❒ Que le projet pour lequel je demande le versement d'une subvention ne génère pas de recette *(le cas échéant)*.

Cachet Date : |__|__|/|__|__|/|__|__|__|__| Nom et signature du représentant légal[2] :

Visa du service instructeur :

[2] Ou de tous les associés/adhérents pour les GIE et les GAEC

ANNEXE 3

LISTE DES PIECES COMPTABLES ET DES PAIEMENTS EFFECTUES*

Investissement total prévu : |__|__|__|__|__|__|__|,|__|__| **€**

Investissement total réalisé : |__|__|__|__|__|__|__|,|__|__| **€**

Cochez la case correspondante : ❒ **HT** ❒ **TTC**

FOURNISSEURS	NATURE DES TRAVAUX	DATE DE LA FACTURE	MONTANT DE LA FACTURE	MONTANT DU PAIEMENT EFFECTUE	MODE DE PAIEMENT	DATE DU PAIEMENT
		|__|__|/|__|__|/|__|__|__|__|	|__|__|__|__|__|__|,|__|__| €	|__|__|__|__|__|__|,|__|__| €		|__|__|/|__|__|/|__|__|__|__|
		|__|__|/|__|__|/|__|__|__|__|	|__|__|__|__|__|__|,|__|__| €	|__|__|__|__|__|__|,|__|__| €		|__|__|/|__|__|/|__|__|__|__|
		|__|__|/|__|__|/|__|__|__|__|	|__|__|__|__|__|__|,|__|__| €	|__|__|__|__|__|__|,|__|__| €		|__|__|/|__|__|/|__|__|__|__|
		|__|__|/|__|__|/|__|__|__|__|	|__|__|__|__|__|__|,|__|__| €	|__|__|__|__|__|__|,|__|__| €		|__|__|/|__|__|/|__|__|__|__|
		|__|__|/|__|__|/|__|__|__|__|	|__|__|__|__|__|__|,|__|__| €	|__|__|__|__|__|__|,|__|__| €		|__|__|/|__|__|/|__|__|__|__|
		|__|__|/|__|__|/|__|__|__|__|	|__|__|__|__|__|__|,|__|__| €	|__|__|__|__|__|__|,|__|__| €		|__|__|/|__|__|/|__|__|__|__|
		|__|__|/|__|__|/|__|__|__|__|	|__|__|__|__|__|__|,|__|__| €	|__|__|__|__|__|__|,|__|__| €		|__|__|/|__|__|/|__|__|__|__|
		|__|__|/|__|__|/|__|__|__|__|	|__|__|__|__|__|__|,|__|__| €	|__|__|__|__|__|__|,|__|__| €		|__|__|/|__|__|/|__|__|__|__|
		|__|__|/|__|__|/|__|__|__|__|	|__|__|__|__|__|__|,|__|__| €	|__|__|__|__|__|__|,|__|__| €		|__|__|/|__|__|/|__|__|__|__|
		|__|__|/|__|__|/|__|__|__|__|	|__|__|__|__|__|__|,|__|__| €	|__|__|__|__|__|__|,|__|__| €		|__|__|/|__|__|/|__|__|__|__|
		|__|__|/|__|__|/|__|__|__|__|	|__|__|__|__|__|__|,|__|__| €	|__|__|__|__|__|__|,|__|__| €		|__|__|/|__|__|/|__|__|__|__|
		|__|__|/|__|__|/|__|__|__|__|	|__|__|__|__|__|__|,|__|__| €	|__|__|__|__|__|__|,|__|__| €		|__|__|/|__|__|/|__|__|__|__|
		|__|__|/|__|__|/|__|__|__|__|	|__|__|__|__|__|__|,|__|__| €	|__|__|__|__|__|__|,|__|__| €		|__|__|/|__|__|/|__|__|__|__|

Date : |__|__|/|__|__|/|__|__|__|__|

Signature du demandeur

Cachet :

Date : |__|__|/|__|__|/|__|__|__|__|

Signature de(s) l'Etablissement(s) bancaire(s) habilité(s) **ou** du comptable public **ou** du commissaire aux comptes :

Cachet :

Visa du service instructeur :

Ce volet n'est à remplir que si le montant de l'aide communautaire est < 25 000 €, sinon fournir le « Compte-rendu d'exécution de l'opération »

ANNEXE 3

TABLEAU COMPARATIF DES DEPENSES PREVUES ET REALISEES*

Postes des opérations réalisées	COUT TOTAL		Justifications des différences
	PREVU	REALISE	
	|_|_|_|_|_|_|_|_|,|_|_| €	|_|_|_|_|_|_|_|_|,|_|_| €	
	|_|_|_|_|_|_|_|_|,|_|_| €	|_|_|_|_|_|_|_|_|,|_|_| €	
	|_|_|_|_|_|_|_|_|,|_|_| €	|_|_|_|_|_|_|_|_|,|_|_| €	
	|_|_|_|_|_|_|_|_|,|_|_| €	|_|_|_|_|_|_|_|_|,|_|_| €	
	|_|_|_|_|_|_|_|_|,|_|_| €	|_|_|_|_|_|_|_|_|,|_|_| €	
	|_|_|_|_|_|_|_|_|,|_|_| €	|_|_|_|_|_|_|_|_|,|_|_| €	
	|_|_|_|_|_|_|_|_|,|_|_| €	|_|_|_|_|_|_|_|_|,|_|_| €	
	|_|_|_|_|_|_|_|_|,|_|_| €	|_|_|_|_|_|_|_|_|,|_|_| €	
	|_|_|_|_|_|_|_|_|,|_|_| €	|_|_|_|_|_|_|_|_|,|_|_| €	
	|_|_|_|_|_|_|_|_|,|_|_| €	|_|_|_|_|_|_|_|_|,|_|_| €	
	|_|_|_|_|_|_|_|_|,|_|_| €	|_|_|_|_|_|_|_|_|,|_|_| €	
	|_|_|_|_|_|_|_|_|,|_|_| €	|_|_|_|_|_|_|_|_|,|_|_| €	
	|_|_|_|_|_|_|_|_|,|_|_| €	|_|_|_|_|_|_|_|_|,|_|_| €	
TOTAL GENERAL	|_|_|_|_|_|_|_|_|,|_|_| €	|_|_|_|_|_|_|_|_|,|_|_| €	

Ce volet n'est à remplir que si le montant de l'aide communautaire est < 25 000 €, sinon fournir le « Compte-rendu d'exécution de l'opération »

ANNEXE 3

LISTE DES MESURES, ACTIONS ET INDICATEURS DE RESULTAT

- A remplir par le service instructeur : remplir les indicateurs se rapportant à la mesure -

MESURES	ACTIONS		INDICATEURS	QUANTITE REALISEE
1.1 – 23 ARRET DEFINITIF DES ACTIVITES DE PECHE	1. DEMOLITION		1. GT 2. KW 3. type de pêcherie concernée	
	2. REAFFECTATION A DES ACTIVITES AUTRES QUE LA PECHE		1. GT 2. KW 3. type de pêcherie concernée	
	3. REAFFECTATION A LA CREATION DE RECIFS ARTIFICIELS		1. GT 2. KW 3. type de pêcherie concernée	
1.2 – 24 AIDE PUBLIQUE A L'ARRET TEMPORAIRE	1. ARRET TEMPORAIRE D'ACTIVITES		1. nombre de pêcheurs/jour 2. navires concernés, le cas échéant	
1.3 – 25 INVESTISSEMENTS A BORD DES NAVIRES DE PECHE ET SELECTIVITE	1. AMELIORATION DE LA SECURITE A BORD		1. navire concerné	
	2. AMELIORATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL		1. navire concerné	
	3. AMELIORATION DE L'HYGIENE		1. navire concerné	
	4. AMELIORATION DE LA QUALITE DU PRODUIT		1. navire concerné	
	5. AMELIORATION DE L'EFFICACITE ENERGETIQUE		1. navire concerné	
	6. AMELIORATION DE LA SELECTIVITE		1. navire concerné	
	7. REMPLACEMENT DU MOTEUR		1. puissance du moteur (après modernisation) (kW) 2. baisse de puissance liée au remplacement du moteur (- kW) 3. navire concerné	
	8. REMPLACEMENT D'ENGINS DE PECHE		1. nombre d'engins de pêche remplacés 2. navire concerné	
	9. AUTRES INVESTISSEMENTS A BORD DES NAVIRES DE PECHE ET SELECTIVITE		1. navire concerné	
1.4 – 26 PETITE PECHE COTIERE	1. PETITE PECHE COTIERE		1. nombre de pêcheurs/armateurs de navires de pêche ayant reçu des primes pour améliorer la gestion et le contrôle des conditions d'accès à certaines zones de pêche	
			2. nombre de pêcheurs/armateurs de navires de pêche ayant reçu des primes pour promouvoir l'organisation de la chaîne de production, de transformation et de commercialisation des produits de la pêche	
			3. nombre de pêcheurs/armateurs de navires de pêche ayant reçu des primes pour encourager des mesures volontaires de réduction de l'effort de pêche en vue de la conservation des ressources	
			4. nombre de pêcheurs/armateurs de navires de pêche ayant reçu des primes pour encourager l'utilisation d'innovations technologiques qui n'augmentent pas l'effort de pêche	
			5. nombre total de pêcheurs/armateurs de navires de pêche ayant reçu des primes pour améliorer la formation en matière de sécurité	
			6. nombre de femmes pêcheurs/armateurs de navires de pêche ayant reçu des primes pour améliorer la formation en matière de sécurité	
			7. nombre total de pêcheurs/armateurs de navires de pêche ayant reçu des primes pour améliorer leurs compétences professionnelles	
			8. nombre de femmes pêcheurs/armateurs de navires de pêche ayant reçu des primes pour améliorer leurs compétences professionnelles	
1.5 – 27 COMPENSATIONS SOCIO-ECONOMIQUES POUR LA GESTION DE LA FLOTTE	1. COMPENSATIONS SOCIO-ECONOMIQUES	1.5.1 27.1.A	1. nombre total de pêcheurs concernés par la diversification des activités, le cas échéant	
			2. nombre de femmes pêcheurs concernées par la diversification des activités, le cas échéant	
		1.5.3 27.1.D	3. nombre total de pêcheurs concernés par un départ anticipé du secteur de la pêche	
			4. nombre de femmes pêcheurs concernées par un départ anticipé du secteur de la pêche	
		1.5.4 27.2	5. nombre total de primes individuelles à des pêcheurs de moins de quarante ans	
			6. nombre de primes individuelles à des femmes pêcheurs de moins de quarante ans	
		1.5.5 27/37	7. nombre total de pêcheurs concernés par l'amélioration des compétences professionnelles	
			8. nombre de femmes pêcheurs concernées par l'amélioration des compétences professionnelles	
		1.5.2 27.1.C	9. nombre total de pêcheurs bénéficiant de programmes de reconversion en dehors du secteur de la pêche	
			10. nombre de femmes pêcheurs bénéficiant de programmes de reconversion en dehors du secteur de la pêche	
		1.5.5 27/37	11. nombre de jours de formation suivis	
		1.5.3 27.1.D	12. nombre total de pêcheurs bénéficiant de compensations non renouvelables, le cas échéant	
			13. nombre de femmes pêcheurs bénéficiant de compensations non renouvelables, le cas échéant	
2.1 – 29 à 32 AQUACULTURE	1. AUGMENTATION DE LA CAPACITE DE PRODUCTION EN RAISON DE LA CONSTRUCTION DE NOUVELLES EXPLOITATIONS PISCICOLES	2.1.1 29	1. tonnes/an de moules	
			2. tonnes/an de palourdes	
			3. tonnes/an d'huîtres	
			4. tonnes/an de bars	
			5. tonnes/an de dorades	
			6. tonnes/an de turbots	
			7. tonnes/an de saumons	
			8. tonnes/an de truites élevées en mer	

ANNEXE 3

MESURES	ACTIONS		INDICATEURS	QUANTITE REALISEE
2.1 – 29 à 32 AQUACULTURE	1. AUGMENTATION DE LA CAPACITE DE PRODUCTION EN RAISON DE LA CONSTRUCTION DE NOUVELLES EXPLOITATIONS PISCICOLES	2.1.1 29	9. tonnes/an d'anguilles	
			10. tonnes/an de carpes	
			11. tonnes/an de truites élevées en eau douce	
			12. tonnes/an de thons	
			13. tonnes/an d'autres espèces	
			14. taille de l'exploitation (micro, petite, moyenne, grande)	
	2. VARIATION DANS LA PRODUCTION EN RAISON DE L'EXTENSION OU DE LA MODERNISATION DES EXPLOITATIONS EXISTANTES		1. tonnes/an de moules	
			2. tonnes/an de palourdes	
			3. tonnes/an d'huîtres	
			4. tonnes/an de bars	
			5. tonnes/an de dorades	
			6. tonnes/an de turbots	
			7. tonnes/an de saumons	
			8. tonnes/an de truites élevées en mer	
			9. tonnes/an d'anguilles	
			10. tonnes/an de carpes	
			11. tonnes/an de truites élevées en eau douce	
			12. tonnes/an de thons	
			13. tonnes/an d'autres espèces	
			14. taille de l'exploitation (micro, petite, moyenne, grande)	
	3. AUGMENTATION DU NOMBRE D'ALEVINS PRODUITS EN ECLOSERIE		1. nombre/an de moules	
			2. nombre/an de palourdes	
			3. nombre/an d'huîtres	
			4. nombre/an de bars	
			5. nombre/an de dorades	
			6. nombre/an de turbots	
			7. nombre/an de saumons	
			8. nombre/an de truites élevées en mer	
			9. nombre/an d'anguilles	
			10. nombre/an de carpes	
			11. nombre/an de truites élevées en eau douce	
			12. nombre/an de thons	
			13. nombre/an d'autres espèces	
			14. taille de l'exploitation (micro, petite, moyenne, grande)	
	4. MESURES AQUA-ENVIRONNEMENTALES	2.1.2 30	1. unité ayant mis en œuvre des mesures aqua-environnementales conformément à l'article 30, paragraphe 2, point a), du règlement (CE) no 1198/2006	
			2. unité conforme au système communautaire de management environnemental et d'audit (EMAS)	
			3. unité ayant mis en place un mode de production biologique	
			4. unité ayant maintenu un mode de production biologique	
			5. unité en sites Natura 2000	
	5. MESURES DE SANTÉ PUBLIQUE	2.1.3 31	1. conchyliculteur ayant bénéficié de compensations	
	6. MESURES DE SANTÉ ANIMALE	2.1.4 32	1. conchyliculteur ayant bénéficié de compensations	
2.2 – 33 PECHE DANS LES EAUX INTERIEURES	1. NAVIRES POUR LA PECHE INTERIEURE		1. tonnage des navires modernisés (GT)	
			2. puissance des navires modernisés (kW)	
			3. tonnage des navires reconvertis (GT)	
			4. puissance des navires reconvertis (kW)	
			5. navires concernés	
	2. INVESTISSEMENTS POUR LA CONSTRUCTION D'INSTALLATIONS UTILISEES POUR LA PECHE DANS LES EAUX INTERIEURES		1. unité ayant bénéficié de l'action	
	3. INVESTISSEMENTS POUR L'EXTENSION, L'EQUIPEMENT ET LA MODERNISATION DES INSTALLATIONS UTILISEES POUR LA PECHE DANS LES EAUX INTERIEURES		1. unité ayant bénéficié de l'action	
2.3 – 35 TRANSFORMATION ET COMMERCIALISATION DU POISSON	1. AUGMENTATION DES CAPACITES DE TRANSFORMATION (CONSTRUCTION DE NOUVELLES UNITES ET/OU EXTENSION D'UNITES EXISTANTES)	2.3.2 35.B	1. tonnes/an de produits frais ou réfrigérés	
			2. tonnes/an de produits en conserve ou en semi-conserve	
			3. tonnes/an de produits surgelés ou congelés	
			4. tonnes/an d'autres produits transformés (plats préparés, fumés, salés, séchés)	
			5. taille de l'exploitation (micro, petite, moyenne, grande)	
	2. CONSTRUCTION, EXTENSION, EQUIPEMEN ET MODERNISATION D'UNITES DE TRANSFORMATION		1. unité ayant bénéficié de meilleures conditions d'hygiène et de travail	
			2. unité ayant bénéficié de meilleures conditions environnementales	
			3. unité ayant mis en place des systèmes d'amélioration de la production (qualité, innovations technologiques)	
			4. taille de l'exploitation (micro, petite, moyenne, grande)	
	3. CONSTRUCTION DE NOUVEAUX ETABLISSEMENTS DE COMMERCIALISATION	2.3.1 35.A	1. m² de surface utile	
			2. taille de l'exploitation (micro, petite, moyenne, grande)	
	4. MODERNISATION D'ETABLISSEMENTS DE COMMERCIALISATION EXISTANTS	2.3.1 35.A	1. unité ayant bénéficié de meilleures conditions d'hygiène et de travail	
			2. unité ayant bénéficié de meilleures conditions environnementales	
			3. unité ayant mis en place des systèmes d'amélioration de la production (qualité, innovations technologiques)	
			4. unité ayant mis en place des systèmes de traitement, de transformation et de commercialisation des déchets des produits de la pêche et de l'aquaculture	
			5. unités bénéficiant de cette action, ventilées en fonction de la taille des exploitations (micro, petite, moyenne, grande)	
3.1 – 37 ACTIONS COLLECTIVES	1. ACTIONS COLLECTIVES	3.1.2	1. organisations de producteurs créées	
			2. organisations de producteurs restructurées	
		3.1.1	3. opération mettant à niveau les compétences professionnelles ou mettant au point de nouvelles méthodes et de nouveaux outils de formation	

ANNEXE 3

MESURES	ACTIONS		INDICATEURS	QUANTITE REALISEE
3.1 – 37 ACTIONS COLLECTIVES	1. ACTIONS COLLECTIVES	3.1.1	4. opération visant la promotion du partenariat entre les scientifiques et les professionnels du secteur de la pêche	
			5. opération relative à la mise en réseau et à l'échange d'expériences et de bonnes pratiques entre les organisations en faveur de l'égalité des chances entre les hommes et les femmes et les autres parties intéressées	
			6. autres opérations	
3.2 – 38 PROTECTION ET DEVELOPPEMENT DE LA FAUNE ET DE LA FLORE	1. PROTECTION ET DEVELOPPEMENT DE LA FAUNE ET DE LA FLORE		1. zone maritime (km²) protégée par la mise en place d'installations fixes ou mobiles	
			2. opération concernant la réhabilitation des eaux intérieures	
			3. opération relative aux zones Natura 2000	
			4. opération relative aux zones de frai et aux chemins de migration réhabilités	
3.3 – 39 PORTS DE PECHE, SITES DE DEBARQUEMENT ET ABRIS	1. INVESTISSEMENTS DANS LES PORTS DE PECHE EXISTANTS		1. m^3 d'entrepôts frigorifiques créés	
			2. m^3 d'entrepôts autres que frigorifiques	
			3. opération relative aux équipements de manutention	
			4. opération relative aux machines à glace	
			5. opération concernant les installations d'approvisionnement (électricité, eau, carburant)	
			6. opération concernant d'autres installations	
			7. m² de quais restructurés	
			8. mètres linéaires de quais restructurés	
			9. m² de surface utile pour la première vente	
	2. INVESTISSEMENTS DANS LA RESTRUCTURATION ET L'AMELIORATION DES SITES DE DEBARQUEMENT		1. site de débarquement ayant bénéficié de l'action	
	3. INVESTISSEMENTS DANS LE DOMAINE DE LA SECURITE, LIES A LA CONSTRUCTION OU A LA MODERNISATION DE PETITS ABRIS DE PECHE		1. abris de pêche ayant bénéficié de l'action	
	4. INVESTISSEMENTS DANS LE DOMAINE DE LA SECURITE, LIES A LA MODERNISATION DE PETITS ABRIS DE PECHE		1. abris de pêche ayant bénéficié de l'action	
3.4 – 40 DEVELOPPEMENT DE NOUVEAUX MARCHES ET CAMPAGNES DE PROMOTION	1. DEVELOPPEMENT DE NOUVEAUX MARCHES ET CAMPAGNES DE PROMOTION	3.4.2 40.B	1. campagne en faveur des produits de la pêche et de l'aquaculture	
			2. campagne visant à améliorer l'image du secteur de la pêche	
			3. campagne de promotion de produits obtenus selon des méthodes respectueuses de l'environnement	
			4. campagne de promotion de produits reconnus au titre du règlement (CEE) n°2081/92 du Conseil	
		3.4.1 40.A	5. actions mettant en œuvre une politique de qualité des produits de la pêche et de l'aquaculture	
			6. action visant à promouvoir la certification de la qualité	
		3.4.2 40.B	7. action visant à promouvoir la mise sur le marché d'espèces excédentaires ou sous-exploitées	
		3.4.1 40.A	8. action relative à la réalisation d'études de marché	
3.5 – 41 PROJETS PILOTES	1. PROJETS PILOTES		1. expérimentation de technologies novatrices	
			2. expérimentation de plans de gestion et de répartition des efforts de pêche	
			3. action en vue d'élaborer et d'expérimenter des méthodes visant à améliorer la sélectivité des engins et à réduire les captures accessoires et les rejets	
			4. expérimentation d'autres types de techniques de gestion de la pêche	
3.6 – 42 TRANSFORMATION DE NAVIRES DE PECHE EN VUE DE LEUR REAFFECTATION	1. TRANSFORMATION DE NAVIRES DE PECHE EN VUE DE LEUR REAFFECTATION		1. navire transformé affecté à la conservation du patrimoine historique	
			2. navire transformé affecté à la recherche	
			3. navire transformé affecté à la formation	
			4. navire transformé affecté au contrôle	
4.1 – 44 DEVELOPPEMENT DES ZONES DE PECHE	1. DEVELOPPEMENT DES ZONES DE PECHE		1. action de renforcement de la compétitivité des zones de pêche	
			2. action de restructuration et de réorientation des activités économiques	
			3. action visant à diversifier les activités	
			4. action visant à valoriser les produits de la pêche	
			5. opération de soutien des petites communautés vivant de la pêche et des petites infrastructures touristiques	
			6. action en faveur de la protection de l'environnement dans les zones de pêche	
			7. action visant au rétablissement du potentiel de production du secteur de la pêche	
			8. action de promotion de la coopération interrégionale et transnationale	
			9. action visant à l'acquisition de compétences et à la facilitation de l'élaboration et de la mise en œuvre de la stratégie de développement local	
			10. action contribuant au coût de fonctionnement des groupes	
			11. action concernant les opérations de communication des groupes	
			12. autres	
5.1 – 46 ASSISTANCE TECHNIQUE	1. GESTION ET MISE EN ŒUVRE DES PROGRAMMES		1. action d'assistance technique pour la mise en œuvre du programme opérationnel	
			2. action visant à l'amélioration des capacités administratives	
			3. action relative aux opérations de communication	
			4. action visant à faciliter la mise en réseau	
			5. actions relatives à l'évaluation	
	2. ETUDES (A L'EXCLUSION DE L'EVALUATION)		1. études	
	3. PUBLICITE ET INFORMATION		1. campagne publicitaire	
			2. campagne d'information des parties intéressées	
	4. AUTRES MESURES D'ASSISTANCE TECHNIQUE		1. action concernant d'autres types d'assistance technique	

ANNEXE 3

ATTESTATION DÉFINITIVE DE NON IMPACT

(A FOURNIR AVEC LE DOSSIER DE SOLDE OU DE PAIEMENT TOTAL)

Je soussigné(e) ……, représentant légal de ……, déclare que le plan opérationnel de campagne de pêche 2009 que je présente n'a pas eu d'impact négatif sur l'environnement.

Pour servir et valoir ce que de droit,

Fait à …… le ……

signature du représentant légal